

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Messidor, an VI.

Détails de divers combats qui ont eu lieu entre les troupes liguriennes et celles du roi de Sardaigne. — Préparatifs militaires dans plusieurs provinces de la Russie. — Débats de la chambre des communes d'Angleterre. — Détails sur l'insurrection d'Irlande. — Mort malheureuse du général Hatry et de plusieurs officiers supérieurs de l'armée de Mayence.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 8 prairial.

Deux escadres de cinq vaisseaux de ligne chacune, doivent mettre incessamment à la voile d'Archangel & de Croustadt, pour se rendre, dit-on, en Angleterre. On équipe en outre en toute diligence 22 vaisseaux de ligne.

Il se fait de grands préparatifs militaires dans la Crimée & dans toutes les parties méridionales de l'Empire russe.

I T A L I E.

De Pise, le 18 prairial.

Le saint-pere est depuis trois jours à la chartreuse de Florence, où il a été porté en litière, parce que les voitures ne peuvent monter jusqu'à ce couvent. Il étoit accompagné des mêmes personnes qui formoient sa cour à Siéne. Il n'a pu cependant garder avec lui son neveu, le duc Braschi. Le gouvernement vient de lui faire signifier de sortir sur-le-champ du territoire de la Toscane. On assure que le motif de cette expulsion, c'est que le neveu *sanctissime* a eu part à la dernière insurrection, & a même compromis son oncle.

De Gènes, le 23 prairial.

Les troupes piémontaises, malgré la promesse faite par la cour de Turin de ne pas violer le territoire de la république ligurienne, y entrèrent dans la nuit du 17 au 18 de ce mois; elles se portèrent sur Carosio. A leur approche, les insurgens évacuèrent ce village, qui est dominé de tous côtés, & se retirèrent vers le fort de Gavi. Le commandant de ce fort leur fit intimer aussi-tôt de s'éloigner, avec menace de faire tirer sur eux. Les insurgens, divisés en deux colonnes, prirent le chemin des monts Liguriens; mais à peu de distance de la Colombara, ils furent attaqués par une colonne piémontaise. L'action s'engagea & se soutint jusqu'à ce que les combattans furent à la portée du canon, de Gavi. Ce fort tira sur eux, & le combat cessa. Les insurgens restèrent près du fort; & les Piémontais se posterent sur les hauteurs voisines. Les premiers ont perdu 30 ou 40 hommes, & ont perdu un plus grand nombre de blessés. On assure que la perte des Piémontais a été plus considérable.

Le 19, le chef de bataillon Siri, commandant une petite colonne ligurienne, campée à Vallaggio, près de Gavi, intima au commandant piémontais Colli de faire retirer sur-le-champ ses troupes, s'il ne vouloit rompre la bonne harmonie qui regnoit entre les deux états. Le commandant piémontais répondit que l'occupation de quelques points du territoire ligurien par les troupes de sa majesté sarde, n'avoit d'autre objet que de chasser de

Carosio les insurgens; que la bonne harmonie entre les deux états ne seroit pas troublée, puisqu'il avoit donné des ordres pour que les troupes respectassent les propriétés & les personnes.

Dès qu'on sut à Gènes l'invasion du territoire de la république, le corps législatif autorisa le directoire à prendre toutes les mesures nécessaires pour repousser l'agression, & le chargea de faire une proclamation au peuple ligurien, pour l'instruire de sa position à l'égard de la cour de Turin, & pour l'engager à défendre la dignité nationale. Le peuple ligurien n'avoit pas besoin de cette invitation pour se lever contre son ancien ennemi. Des volontaires de toutes les classes se sont présentés; & tous les jours on a fait partir pour Vallaggio de nombreux détachemens. Les deux Rivières montrèrent la même ardeur; elles s'armèrent, & ont envoyé des députés au gouvernement, pour lui annoncer que les habitans sont prêts à marcher, & qu'ils n'attendent que ses ordres.

Le 19 au soir, le commandant Siri envoya une colonne de 200 hommes pour occuper la montagne del Brisco, poste important pour la défense de Vallaggio. Il y avoit plusieurs sentinelles piémontaises qui prirent la fuite.

Le jour suivant, les troupes royales & les insurgens gardèrent la même position. Les premières se fortifièrent en plusieurs endroits & firent approcher des canons de campagne, des obusiers, & quelques mortiers à bombe. Leurs patrouilles s'avancèrent vers plusieurs postes occupés par les Liguriens, qui firent feu sur eux.

Le 21, une division ligurienne partit de Rolfuggias en trois colonnes, pour aller chasser les Piémontais des hauteurs. Ils les attaquèrent de front; & après un combat très-vif ils les chassèrent, leur firent trente prisonniers & leur prirent deux pièces de canon, des munitions, &c.

Les Liguriens, parmi lesquels étoient beaucoup de volontaires, ont montré la plus grande intrépidité. Le représentant Savona, qui se trouvoit à cette action, comme simple volontaire, combattit à la tête d'une colonne. La demi-brigade française que le gouvernement avoit demandée depuis quelque tems au général en chef Brune, entra le 8 sur le territoire de la république. Quatre cents sont restés à Novi, & le reste est venu à Gènes. Hier 23, la garnison de Gavi fit une sortie, attaqua un corps de Piémontais qui s'approchoit de la place, & lui entra six mortiers à bombe.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 28 prairial.

La chambre des communes s'occupoit, depuis plusieurs jours, d'adopter successivement les *voies et moyens* 2

c'est-à-dire, les surcroits d'impôts proposés par M. Pitt, lors de l'ouverture de son budget. Le 24, M. S. John demanda, par une motion expresse, l'exhibition des *warrants* (mandats d'arrêt) en vertu desquels les deux freres O' Connor avoient été repris, conduits en Irlande, & jettés dans les prisons, malgré les jugemens qui les avoient absous. Un débat violent suivit cette demande, mais la motion fut rejetée à une majorité de cent quatre voix contre quinze.

Dans la séance du 25, M. Jekyl s'opposa à la troisième lecture du bill, tendant à régler les abus de la presse. Depuis cent ans, dit-il, aucune atteinte légale n'a été portée au *palladium* de la liberté, à cette liberté de la presse, l'effroi des tyrans de tout genre. Le moment seroit-il venu d'être plus extravagant & plus barbare qu'on ne l'étoit sous l'empire de tous les préjugés? Des gouvernans vertueux n'ont rien à craindre de la médisance; & la calomnie ne sauroit les atteindre. Vos mesures contre le droit le plus sacré de tout être pensant, n'accusent que vos vices.

Le procureur-général, secondé du solliciteur général, répondit par des argumens que sir Francis Burdett & M. Sheridan réfutèrent en vain. Le bill passa à une très-grande majorité.

M. Sheridan annonça dans cette même séance, qu'il feroit, le 26, une motion relative à la situation de l'Irlande. Un membre demanda que les galeries fussent vidées ce jour-là. Cette proposition fut adoptée.

Le 26, avant que M. Sheridan fit sa motion, un membre demanda qu'il fût interdit à tout journaliste de parler de ce qui se seroit passé dans le comité secret. La chambre adopta cet avis. Mais les journaux n'en ont pas moins donné hier les détails suivans :

M. Sheridan parle pendant une heure & demie sur le déplorable état de l'Irlande. Il finit par demander que la chambre se formât en comité pour rechercher les fautes politiques qui avoient provoqué l'insurrection de ce royaume. Il ajoute, que lui-même se porteroit, devant ce comité, pour examinateur de la conduite de lord Fitzwilliam (le ci-devant vice-roi); de M. Grattan & de sir Ralph Abercrombie, &c.

M. Canning, lord Hawkesbury, M. Dundas & M. Windham, combattirent cette motion.

Elle fut appuyée par M. Smith, lord G. Cavendish, le général Fitz-Patrick, M. Nichols & M. Tierney.

Le docteur Lawrence cita, pendant une heure, les opinions de lord Fitz-William & de feu M. Burke, relativement à l'Irlande.

M. Sheridan réfuta les vivans & les morts avec la même énergie. Sa motion fut néanmoins rejetée à une majorité de cent cinquante-neuf voix contre quarante-trois.

A peine la d. libération étoit-elle terminée sur cet objet, que M. Sheridan vota une adresse au roi, dont voici une idée.

La chambre devoit représenter à Georges III, que la situation de l'Irlande exigeoit un changement subit & total dans l'administration de ce pays & dans les mesures qui le concernoient; que si le système coercitif avoit le succès dont osoient se flatter ses partisans, il aboutiroit à la conquête d'un désert; que, pour conserver l'Irlande à l'Angleterre, par les voies de rigueur, il falloit épuiser toutes les ressources de celle-ci, & qu'elle ne recueilleroit de ses dépenses incalculables, qu'une haine immortelle; que, si ces mesures manquoient, l'Irlande seroit non-seulement perdue

pour l'Angleterre; mais une addition terrible au pouvoir de la France qui enverroit ses républicains intrépides se battre sur le sol britannique, non plus pour un changement de ministres, mais pour effacer entièrement l'Angleterre de la carte de l'Europe.

Cette nouvelle adresse de M. Sheridan fut rejetée à l'unanimité.

Hier, le duc de Leinster, beau-frere de lord Edouard Fitzgerald, a fait une motion à-peu-près semblable dans la chambre des lords. Elle a été rejetée sans discussion à une majorité de cinquante-une voix contre dix-huit.

Les nouvelles officielles du 20 & du 21 ont annoncé deux défaites des insurgens d'Irlande, l'une près d'Arklow, l'autre dans le comté d'Antrim, par le général Nugent.

Des lettres authentiques ont assuré qu'ils étoient toujours maîtres de Wexford; que Dublin étoit dans les plus grandes alarmes; & que plusieurs de ses habitans correspondoient la nuit avec les irlandais-unis, en allumant des feux sur le toit de leurs maisons.

Il ne reste plus de doute sur la défaite des troupes royales en trois endroits différens.

Les officiers les plus expérimentés avouent que les insurgens montrent une intelligence rare dans le choix de leurs positions militaires.

De Dublin à Carlow, c'est-à-dire, dans un espace de soixante-quinze lieues, on ne voit que désolation, ruines & cadavres.

M. Pitt ne va plus au parlement, quoiqu'il se porte beaucoup mieux.

Lord Camden sera fait président du conseil à son retour. Lord Cornwallis qui lui succede, est investi de tous les pouvoirs civils & militaires.

Il est question de créer cinquante nouveaux pairs.

On estime à plus de onze millions d'arpens de terre le total des biens ecclésiastiques en Irlande.

I R L A N D E. De Dublin, le 23 prairial.

La défaite des troupes royales à Newtownards a répandu l'alarme dans tout le parti du gouvernement. S'il n'arrive pas très-incessamment des renforts d'Angleterre, il en sera de l'Irlande comme des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

Le maire de cette ville a fait une proclamation aux maîtres des corps de métiers, pour les engager à donner la liste des ouvriers qu'ils employoient avant le 8 de ce mois, & de ceux qu'ils supposoient être sortis de leurs ateliers pour se joindre aux Irlandais-Unis.

De Belfast, le 22 prairial.

L'insurrection s'est manifestée hier dans tout le comté de Down. Déjà plusieurs chocs ont eu lieu entre les insurgens & la force armée: celle-ci a eu constamment le dessous.

Dans toutes ces affaires, les Irlandais-Unis ont perdu beaucoup de monde. Mais des renforts nombreux se trouvent prêts, comme par miracle, à remplacer ceux qui demeurent sur le champ de bataille.

Il a péri un nombre prodigieux d'officiers des troupes royales. Toute la compagnie légère est taillée en pièces.

La portion de l'Yeomanry, qui ne se réunit pas aux insurgens, est bien maltraitée. Les plus riches fermiers du comté de Down ont été tués à Comber.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Brest , le 3 messidor.

On prépare ici avec célérité une petite expédition secrète , qui sera composée de deux frégates , *la Fraternité* & *la Bellonne* , & du cutter *l'Aiguille*. Elle sera commandée par le capitaine de frégate Second , muni pour la campagne d'un brevet provisoire de capitaine de vaisseau. Il paroît que cet officier , qui vient d'arriver en ce port , est l'auteur du projet , car il a des pouvoirs fort étendus. Les états-majors ont été doublés , & sur sa désignation , on a composé les équipages d'hommes de mer choisis ; point de mousmes ni de navires. On a aussi fait embarquer 400 hommes d'élite des troupes d'artillerie de la marine , pris parmi ce que nous avons de plus instruit , de plus robuste & de plus valeureux. Cette expédition ne tardera pas à mettre à la voile.

De Strasbourg , le 4 messidor.

Des personnes arrivées ici de Mayence annoncent la nouvelle fâcheuse de la mort du général Hatry. Il vouloit se rendre , avec sa famille & quelques officiers supérieurs de l'armée , à Biberich , pour y dîner avec le prince de Nassau. Une violente tempête le surprit , lorsqu'il étoit au milieu du Rhin , près de la petite île nommée Ingeilheimer-Aue. Le bateau étoit sur le point d'entrer dans une petite baie de cette île , lorsqu'il fut renversé par les débris d'un des moulins du Rhin que l'orage avoit détruit. Toutes les personnes , embarquées dans ce bateau , périrent malheureusement , sans qu'il fût possible de leur prêter aucun secours.

La nouvelle de l'épuration qui a eu lieu dans le directoire & le ministère helvétique est confirmée par plusieurs lettres de la Suisse.

DE PARIS , le 8 messidor.

On assure qu'avant huit jours , François (de Neufchâteau) quittera Seltz pour venir prendre le ministère de l'intérieur.

— Des nouvelles récentes & sûres des côtes d'Italie , portent que , le 20 prairial , la flotte française étoit à la hauteur septentrionale de la Sicile ; que , le 25 , on a signalé huit ou dix vaisseaux anglais à l'île d'Elbe. On voit que la distance des lieux & l'avance du tems étoit grande.

— Des lettres arrivées de Rome apprennent que les commissaires français y ont fait une réquisition de 45,000 hommes , pour mettre la république sur un pied de guerre respectable ; ils seront levés parmi les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans.

— Le citoyen Hervin , ex-constituant & commissaire-des-guerres , est nommé commissaire du directoire près l'administration centrale de la Dyle.

— Kilmaine , général en chef de l'armée d'Angleterre , est à Dunkerque & va visiter la partie des côtes voisines d'Ostende & de Bruges.

— Les derniers papiers anglais rapportent une proclamation publiée par Malartic à l'île de France , qui donne beaucoup d'inquiétude aux Anglais , parce qu'elle parle de rapports toujours intimes entre le gouvernement français & Typoo , qui n'attend que l'occasion de se venger du traité honteux qu'il a été obligé de conclure avec les tyrans de l'Inde & des mers.

— Plusieurs jeunes gens ont été arrêtés , ces jours derniers , au théâtre de la rue de Bondy , où il a eu du bruit.

— Quelques-unes de nos feuilles parlent , sans l'affirmer , d'une nouvelle insurrection sur la flotte anglaise. On ne dit pas sur laquelle de ces escadres.

— La commission militaire de Lyon a condamné à mort deux émigrés , dont l'un s'appelle Fabre-Vernon (de l'Ar-dèche).

— On dit que le citoyen Rapinat est rappelé de Suisse. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

— Dans une lettre adressée au général Schawembourg , en date du 11 prairial , le directoire helvétique s'exprime ainsi : « Citoyen général , le mécontentement universel » est parvenu au point que les rapports reçus aujourd'hui » de toutes les autorités constituées , s'accordent à dire » que le désespoir est à son comble. La Suisse & Gènes » durent autrefois leur liberté à l'excès de leurs maux » & à l'abus de la victoire ».

Les dernières lettres de Suisse portent que les habitans du Rhaïntal sont en insurrection ; que le Léman & quelques autres parties du Toggenbourg sont aussi à la veille de voir éclater des troubles.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 7 messidor.

Un membre observe que , quel que soit le grand dénuement dans lequel se trouvent les hospices civils de la république , & malgré le désir qu'a la commission de présenter au conseil des vues qui fassent cesser cet état de pénurie existant , elle ne pourra satisfaire la juste impatience des membres du conseil , tant qu'elle ne connoitra pas ce qui sera en son pouvoir pour venir promptement au secours des différens hospices de la république , sur le restant des crédits ouverts , & en faisant mettre sur la première ligne décadaire du service du ministère de l'intérieur , les secours aux hospices & aux enfans de la patrie. — Cette proposition , mise aux voix , est adoptée.

Séance du 8 messidor.

Dix-sept communes du département de la Haute-Garonne , qui ont été ravagées par un orage d'une violence telle , que des enfans & des bestiaux ont été entraînés par le torrent , demandent des secours. — Renvoi au directoire exécutif.

Le conseil reçoit plusieurs dons patriotiques. Un de ces dons est offert par Duviquet , au nom de la commune de Clamecy , qui demande en même tems qu'il soit établi un tribunal de commerce dans son sein.

Le conseil renvoie cette demande à la commission chargée d'un travail général sur les tribunaux de commerce.

Mangenet fait la troisième lecture d'un projet de résolution sur la réunion de plusieurs communes du canton de Saint-Salle. — Ce projet de résolution est adopté.

Heurtaut-Lamerville , par motion d'ordre , appelle l'attention du conseil sur l'éducation publique. Il expose , comme déjà tant de membres l'ont fait , de quelle importance il est de s'occuper de cet objet , & d'élever la génération qui va succéder pour la liberté & la république. Il demande qu'à compter de primidi , on discute , tous les

trois jours, le projet de résolution présenté dans la dernière séance par Roger-Martin sur les écoles primaires.

On demande le renvoi de ces propositions à l'examen de la commission d'instruction publique.

Pison-du-Galand s'y oppose, & appuie la proposition de Heurtault-Lamerville. Il voit sur-tout du danger à vouloir discuter un plan général d'instruction publique; il croit que, pour parvenir à un résultat, il faut en discuter séparément les diverses parties.

Briot est d'un avis opposé: il annonce que, dans la décade prochaine, ou la suivante, la commission d'instruction publique doit présenter tout ensemble, & les bases d'un plan général d'instruction publique, & le projet sur les écoles primaires; en conséquence l'opinant appuie la proposition du renvoi. — Le renvoi est ordonné.

Dubois (des Vosges) a la parole au nom d'une commission spéciale chargée d'examiner quelques plaintes qui se sont élevées relativement à la taxe d'entretien des grandes routes. Le rapporteur représente qu'en général les citoyens ne font pas assez d'attention que la perception du droit d'entretien des grandes routes n'est, en ce moment, que provisoire & un passage pour arriver à des établissemens définitifs.

Sans doute, tant que cette taxe sera régie pour le compte de la république, quelques soustractions seront inévitables. Mais faudra-t-il céder cette taxe à une compagnie? Non, sans doute; bientôt on n'y verroit plus qu'un droit de passe, une opération de finance.

Tous ceux qui ont officieusement communiqué leurs idées à la commission, ont toujours vu l'argent dans cette taxe, & n'y ont vu que l'argent.

Il ne s'agit pas ici d'un impôt: on n'a pas prétendu enrichir des spéculateurs, ni même le trésor public; il s'agit d'une taxe uniquement destinée à l'entretien des routes, & que chacun a intérêt de payer, puisqu'il n'est personne qui n'ait intérêt aussi à ce que les routes soient restaurées & entretenues. Quel moyen plus simple, plus sûr pour l'entretien des routes? Il n'y en a pas; il ne peut pas y en avoir d'autres; il faut donc payer cette taxe, ou en revenir aux corvées.

Mais quel est le Français que le mot seul de corvée ne soulève, qu'il ne fasse frémir? Ils sont donc bien imprudens ou bien coupables, ceux qui font des efforts pour faire échouer une entreprise si utile; mais ils ne réussissent pas. Il n'y aura pas non plus de régie ni de ferme générale; mais quand le produit de chaque barrière sera connu, chaque barrière en particulier sera mise à l'adjudication, à la charge par l'adjudicataire d'entretenir la route publique.

Le rapporteur démontre combien d'avantages aura cette mesure, que dès l'instant on pourroit mettre à exécution dans la Belgique, où les barrières étant établies depuis long-tems, leur produit est connu.

Le rapporteur montre ensuite que le nombre de 1200, auquel celui des barrières est fixé, est insuffisant; il en résulte l'inconvénient que voici:

Quand un voyageur se présente à une barrière, il faut bien lui faire payer le droit pour tout l'intervalle qui se trouve entre cette barrière & la précédente; s'en rapporter à sa déclaration, ce seroit fournir un moyen d'é luder le paiement des taxes; mais aussi faut-il que les barrières, sans être trop rapprochées, ce qui entraverait la circulation, ne soient pas non plus trop éloignées; autrement il y auroit vexation. Si elles étoient, par exemple, à dix lieues l'une de l'autre, un voyageur qui n'au-

roit pris le chemin qu'à une lieue de la barrière, paieroit pour neuf lieues qu'il n'auroit pas parcourues.

Quant au contrôle, il est difficile de le bien exercer sur les recettes; mais il faut songer que c'est ici un établissement nouveau que le tems & l'expérience perfectionneront.

Dubois (des Vosges) présente un projet de résolution tendant à autoriser le directoire exécutif à déterminer le nombre des barrières & à faire les réglemens nécessaires pour la perception de la taxe d'entretien des routes.

Le conseil ordonne l'impression.

Un membre demande que les barrières de la Belgique soient sur-le-champ mises à l'adjudication.

Dubois (des Vosges) dit que la commission eût proposé une loi à ce sujet, si celle du 3 nivôse n'auroit pas suffisamment le directoire exécutif à faire adjuger toutes ces barrières quand leur produit sera suffisamment connu.

On reprend la discussion sur les domaines engagés. L'article qui porte qu'on exigera des détenteurs le cinquième de la valeur actuelle du bien engagé, donne lieu à de long débats; les uns trouvent que c'est trop; d'autres que c'est trop peu.

On demande qu'au lieu du cinquième, on fasse payer pour tout un quart de la valeur du bien en numéraire.

On réclame l'ordre du jour.

Le conseil ne passe pas à l'ordre du jour.

On met aux voix l'amendement.

Une première épreuve est douteuse.

Après une seconde épreuve, le président déclare que l'amendement est rejeté.

On demande l'appel nominal; on y procède: l'amendement est adopté à la majorité de 159 voix contre 134.

Bourse du 8 messidor.

Amsterdam.....	58 $\frac{5}{8}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Montpellier.....	pair 8 j.
Idem cour.....	55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	17 f. 50 c.
Hamb.....	192, 190.	Tiers cons.....	14 f. 50 c.
Madrid.....	12 f. 18 c.	Bon 2/3.....	2 f. 60 c.
Mad. effect.....	14 f. 88 c.	Bon 3/4.....	2 f. 45 c.
Cadix.....	12 f. 18 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cad. effect.....	15 f.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	97 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104 $\frac{3}{4}$, 105, 103 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 32 c.
Geneve.....	2 per. 90 j.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Duca d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{5}{8}$, 430 à 435 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 10 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 6 à 8 c. — Coton du Levant, 2 f. 25 à 60 c. — Coton des Isles, 3 f. 50 c. à 4 f. 40 c. — Sel, 5 f.

ŒUVRES COMPLETTES DE CLAUDIEN, traduites en français, avec des notes mythologiques, historiques & le texte latin. A Paris, chez A. J. Dugour & Durand, libraires, rue & hôtel Serpent; 2 vol. in-8°. ornés d'une vignette à chaque frontispice. Prix, 10 fr. & 13 fr. 50 cent. franc de port.

CONSULTATION en forme de traité méthodique & élémentaire, sur les demandes en rescision des ventes d'immeubles, faites pendant le cours du papier-monnaie; par le cit. Guichard, homme de loi; broch. de 80 pages d'impression. A Paris, au Dépôt des Loix, place du Carrousel, & chez les libraires du Palais.

A. FRANÇOIS.